***[NTD : Insérer la date]***

***[NTD : Insérer le nom et l’adresse de la personne-ressource de l’autre établissement]***

Madame, ***[OR]*** Monsieur,

Au nom du Département des sciences humaines appliquées de l’Université Concordia (le « **département** »), je tiens à vous féliciter de votre intérêt à participer à un stage à l’établissement suivant : ***[NTD : Insérer le nom de l’établissement]*** (l’« **établissement** »).

Afin de nous assurer que toutes les personnes intéressées savent ce que l’on attend d’elles dans le cadre de ce stage (le « **stage** »), nous vous demandons d’accepter de satisfaire aux attentes ci-après. Par conséquent, nous vous saurions gré de bien vouloir les lire avant le début du stage. Si vous consentez à vous y conformer, veuillez signer le présent document à l’endroit prévu à cette fin, puis le transmettre au département par courriel, par télécopieur, par la poste ou en personne.

**Nom :** ●

**Courriel :** ●

**Téléphone :** 514 848-2424, poste ●

**Télécopieur :** 514 848-2262

**Adresse :** Université Concordia

Département des sciences humaines appliquées

7141, rue Sherbrooke Ouest, bureau VE225

Montréal (Québec)  H4B 1R6

Si vous avez des questions concernant ces attentes, veuillez les adresser au département.

Il est à noter qu’advenant votre refus de remplir les engagements ci-après, vous ne serez pas autorisé à entreprendre votre stage. De plus, nous tenons à vous informer qu’avant le début du stage, l’établissement devra signer une lettre similaire décrivant les attentes qu’il doit satisfaire. À titre informatif, nous joignons à la présente une copie de cette lettre. En outre, l’établissement et vous serez tenus de remplir et de signer les

documents ayant trait à la protection de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), qui sont également fournis en pièces jointes.

Je vous félicite de nouveau pour votre intérêt et votre engagement à l’égard de vos études.

Veuillez recevoir, Madame, ***[OR]*** Monsieur, mes plus cordiales salutations.

●

p. j.

**Engagement de l’étudiant à l’égard des attentes liées au stage**

Remarque : Le masculin est utilisé pour faciliter la lecture.

Le stage offre aux étudiants l’occasion :

* d’établir un lien entre les aptitudes acquises à l’Université et la pratique professionnelle;
* d’acquérir une expérience pratique sur le terrain;
* de renforcer leur confiance en soi grâce à la mise en pratique et au développement de leurs compétences;
* de se tailler une réputation professionnelle;
* d’explorer les possibilités de carrière.

Le stage peut offrir aux établissements l’occasion :

* de travailler avec un étudiant enthousiaste et motivé;
* de renforcer les relations entre la communauté et l’Université;
* de mener une revue des besoins, des évaluations de programmes et de la recherche sur les pratiques exemplaires;
* de concevoir et de mettre en œuvre de nouveaux programmes et services;
* de superviser des stages dans le cadre de leur mandat à titre de membres d’un ordre professionnel.

Le stage donne à l’Université Concordia l’occasion :

* de renforcer ses relations avec la communauté;
* de proposer des occasions uniques d’apprentissage appliqué grâce à des travaux scolaires connexes;
* d’explorer des possibilités de partenariats de recherche;
* d’aider les étudiants dans leur transition vers le milieu professionnel.

**En signant la présente, vous reconnaissez, acceptez et assumez ce qui suit :**

* Vous souhaitez effectuer un stage dans cet établissement et, par conséquent, vous vous engagez à accomplir les tâches qui vous seront confiées et à travailler avec diligence afin d’apprendre de cette expérience. Vous comprenez que, durant le stage, l’établissement comptera sur vous, et réciproquement. Vous consentez donc à déployer tous les efforts nécessaires pour combler ou dépasser les attentes de l’établissement, notamment en ce qui a trait à votre travail et à votre assiduité.
* Vous vous engagez à effectuer le nombre minimal d’heures de travail sur le terrain requises dans le cadre du stage :
  + AHSC 437 – *Leisure Sciences Internship* (stage en sciences du loisir) (6 crédits) – minimum de 240 heures pendant le trimestre d’automne;
  + AHSC 438 – *Therapeutic Recreation Internship* (stage en loisir thérapeutique) (9 crédits) – minimum de 360 heures pendant le trimestre d’automne ou d’été;
  + AHSC 439 – *Human Relations Internship* (stage en relations humaines) (6 crédits) – minimum de 200 heures pendant les trimestres d’automne et d’hiver;
  + AHSC 499B – *Advanced Topics in Human Relations Special Internship* (stage spécial sur des sujets approfondis en relations humaines) (6 crédits) – minimum de deux quarts de travail de jour par semaine (de 14 à 16 heures), pendant les trimestres d’automne et d’hiver.
* L’établissement vous désignera un superviseur compétent (le « **superviseur sur place** »). De plus, on vous confiera une charge de travail équitable à accomplir dans le cadre du stage, en fonction de vos champs d’intérêt et de vos aptitudes ainsi que des besoins de l’établissement.
* Le superviseur sur place assurera votre orientation, votre formation et votre encadrement. Il entretiendra en outre une communication continue avec le département, notamment en ce qui concerne les questions liées au travail, les objectifs de l’expérience d’apprentissage, les méthodes utilisées ainsi que votre évaluation.
* Chaque superviseur sur place mènera une évaluation du rendement des étudiants à l’aide des formules fournies par le département, et ce, pour chacun des stagiaires sous sa responsabilité. Cette évaluation, qui aura lieu au milieu et à la fin du stage, sera transmise au département en temps opportun.
* En tout temps, l’établissement sera responsable de la santé et de la sécurité de ses participants – clients, patients, étudiants, etc. – (les « **participants** »). Conformément à cette responsabilité, l’établissement possède et conserve le droit d’intervenir auprès de vous si votre comportement est considéré par l’établissement comme posant un danger potentiel pour le bien-être des participants, et d’assurer, dans les limites jugées appropriées, la santé et la sécurité de ces derniers.
* Si votre rendement à titre de stagiaire est jugé insatisfaisant ou ne progresse pas selon les attentes, le superviseur sur place devra vous en informer, ainsi que le département, dès que possible. Une fois que vous aurez été avisé, une rencontre pourra être tenue entre le superviseur sur place, le département et vous afin d’examiner votre travail et d’évaluer votre rendement. À la suite de cette réunion, le superviseur sur place et le département décideront ensemble des mesures à prendre. Celles-ci peuvent consister, sans toutefois s’y limiter, à vous demander de respecter certaines conditions supplémentaires pour pouvoir terminer le stage, ou encore à mettre fin au stage avant la date prévue.
* Vous ne toucherez aucune rémunération pour le travail effectué dans le cadre du stage. Toutefois, vous devriez normalement être remboursé par l’établissement, à sa seule discrétion, pour certaines dépenses telles que celles liées à la vérification des antécédents par la police, ainsi qu’aux repas, au logement et aux déplacements, si le stage nécessite un séjour à l’extérieur de la grande région de Montréal. Cette condition ne s’applique pas aux stages suivis à l’extérieur du Québec ou du Canada. Pour toute question relative au remboursement, veuillez vous adresser directement à l’établissement.

Signé le : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_